

Parlement jurassien
Groupe libéral-radical

INTERPELLATION N° 765

Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Et le Jura ?

La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif entrera en vigueur le 1^{er} mai 2010.

Par cette interpellation, nous demandons au gouvernement de nous renseigner sur ses intentions dans ce domaine.

En effet, il devient urgent pour les différents acteurs du domaine de la restauration et de l'hôtellerie de connaître la réponse de notre canton à la loi fédérale.

Des investissements ne sauraient être engagés avant que l'on ne sache si des dispositions plus strictes seront édictées. Comme la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale approche à grands pas, il s'agira d'aller vite dans ce dossier, aucun délai transitoire n'étant prévu au niveau fédéral pour la mise en conformité des établissements publics.

Les questions suivantes devront notamment être tranchées :

- Le Gouvernement entend-il édicter des dispositions cantonales au niveau de la protection contre le tabagisme passif ?

Si oui, quelle est sa position sur les réflexions suivantes :

1. La possibilité de construire des espaces fumeurs dans les établissements publics nous semble particulièrement adaptée au climat de notre région. En effet, obliger les fumeurs à sortir à l'extérieur durant la saison hivernale nous semble exagéré. Les restaurateurs / hôteliers qui le souhaitent devraient donc conserver cette liberté dans leur établissement.
2. Interdire l'accès du personnel dans les espaces fumeurs pose certains problèmes pratiques, comme par exemple pour l'entretien du local durant les horaires d'ouverture. Une perte de chiffre d'affaires pour les établissements pourrait également intervenir.
3. La loi fédérale autorise certains petits établissements (jusqu'à 80 m²) à conserver leur statut d'établissement fumeur. Combien d'établissements pourraient être concernés dans notre canton et le gouvernement estime-t-il qu'il s'agit d'un traitement inégal face aux établissements qui doivent, eux, consentir à de lourds investissements pour se mettre aux normes ?

PLR

Les Libéraux-Radicaux

4. Comment le gouvernement se positionne-t-il face aux cantines dressées à l'extérieur dans le cadre de fêtes organisées dans nos villages ? nous espérons que le bon sens l'emportera et que la fumée ne sera pas interdite dans des abris non fermés hermétiquement.
5. Les investissements que devront réaliser les établissements publics doivent pouvoir être planifiés au plus tôt. Comment le gouvernement entend-il permettre à ces établissements de se mettre en conformité pour la date du 1^{er} mai ? Un délai transitoire de mise en conformité sera-t-il prévu ou peut-il être négocié envers la Confédération ?


Nous remercions le gouvernement pour ses réponses.

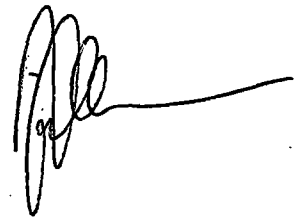
Pour le groupe libéral-radical

Irène Donzé Schneider

 David Schneider

 G. Gysler

 V. Vifian

 A. All



